

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Adopté

N° CD681

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 8

À la troisième phrase de l'alinéa 2, remplacer les mots :

« L'acte déclarant »

par :

« La déclaration ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.